

Baromètre industriel de l'État

Région Occitanie – 17 mars 2024

Le Baromètre industriel de l'Etat permet de mesurer directement l'évolution de la réindustrialisation en France. **Les services déconcentrés de l'Etat sont mobilisés pour le suivi de cet indicateur, coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE)** au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. L'écosystème local participe également activement au suivi de cet indicateur.

Les résultats du Baromètre témoignaient d'une réindustrialisation forte en 2022 et en 2023 avec respectivement 176 et 189 ouvertures nettes en tenant compte des extensions et réductions significatives. A l'échelle nationale, **en 2024, on observe une hausse modérée des ouvertures et extensions de sites industriels, avec 89 ouvertures nettes.**

La décélération amorcée depuis le premier semestre ne remet pas en question la réindustrialisation de la France, elle ralentit mais poursuit la trajectoire anticipée dans les prévisions de l'Etat. Cette dynamique reste positive grâce notamment aux extensions d'usines.

Les résultats nationaux sont à retrouver ici :

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/Publications/2025/Etudes/202503-barometre-industriel-etat.pdf>.

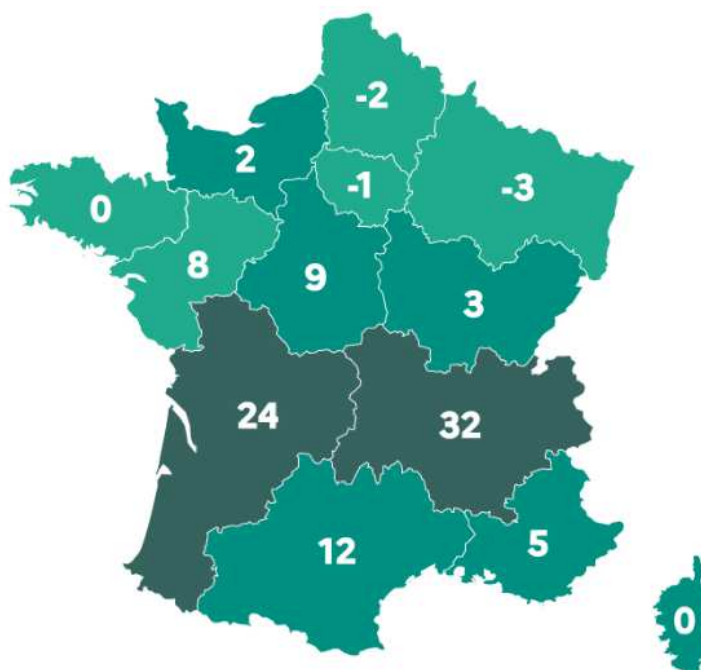
Cette relève, confirme de fortes disparités sectorielles et territoriales. Les dynamiques diffèrent d'une région à l'autre, voire d'un département à l'autre, notamment dans les territoires où le tissu industriel est historiquement constitué autour de filières aujourd'hui confrontées à des transformations majeures et particulièrement impactées par les crises successives. A ce titre, ce baromètre se révèle être un outil essentiel pour saisir les réalités du terrain et adapter les politiques publiques en faveur de la réindustrialisation.

Avec 12 ouvertures nettes d'usines, l'Occitanie poursuit sa dynamique de réindustrialisation. En effet, en 2024, 23 sites industriels ont ouvert ou connu une extension significative, tandis que 11 usines fermaient leurs portes. S'agissant des ouvertures et extensions d'usines, de nombreux secteurs sont représentés, notamment l'agroalimentaire, la métallurgie, les biens de consommation ou encore le spatial/électronique.

Deux exemples en Occitanie :

- ***L'extension de l'usine d'EREMS à Flourens (31), soutenue par le dispositif « Première usine » du plan France 2030, pour la production de systèmes électroniques dédiés aux filières spatial et défense ;***
- ***L'ouverture d'une seconde usine de l'entreprise « Ventilation Technicité Innovation (VTI) » à Frontignan (34) pour la production de systèmes de ventilation.***

Cartographie régionale des ouvertures nettes en 2024



Pour mémoire, l'Occitanie comptait 19 ouvertures nettes d'usines en 2023 et 9 ouvertures nettes d'usines en 2022.

Méthodologie

L'indicateur vise à mesurer le **nombre net d'ouvertures de sites industriels***, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. **Il inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site.**

La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, **l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production** (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.

La comptabilisation est **basée sur l'effectivité** : cela correspond à la **date de la première production**, dès lors que le premier produit sort de l'usine.

Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.

*Etablissement de plus de 20 salariés.

Les données présentées doivent être lues comme des données provisoires et pouvant être actualisées lors de la prochaine relève, un certain nombre de projets d'ouverture pouvant être détectés a posteriori.

Contacts presse :

Direction générale des Entreprises

01 44 97 04 49

presse.dge@finances.gouv.fr

Préfecture d'Occitanie et de la Haute-Garonne :

Delphine AMILHAU

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS

Tél : 05 34 21 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK

Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

